

DÉPARTEMENT

Oise

**EPCI : Communauté de Communes Senlis Sud Oise**



ARRONDISSEMENT

Senlis

Élection du Président et  
des Vice-présidents

Effectif  
du Conseil  
Communautaire

**PROCÈS-VERBAL**

44 délégués  
communautaires

**DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Nombre de conseillers  
en exercice : 44

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de Juillet à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de Senlis Sud Oise, à la salle du gymnase, à Chamant.

Sont présents, absents voire excusés, les conseillers communautaires suivants :

Titulaires :

Elus	Présents	Absents	Absents ayant donné pouvoir à
ACCIAI Maxime (Brasseuse)	X		
BARON Jean-Marc (Senlis)	X		
BATTAGLIA Alain (Pontarmé)	X		
BENOIST Magalie (Senlis)	X		
BIJEARD Patrice (Senlis)	X		
BLOT Laurent (Montépilloy)	X		
BONGIOVANNI Julie (Senlis)	X		
BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)	X		
BOULANGER Damien (Senlis)	X		
CHARRIER Philippe (Chamant)	X		
CURTIL Benoît (Senlis)	X		
DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)	X		
DUMOULIN François (Courteuil)	X		
FROMENT Daniel (Montlognon)	X		
GAUDUBOIS Patrick (Senlis)	X		
GAUVILLE-HERBET Cécile (Senlis)	X		
GEOFFROY Rémi (Senlis)	X		
GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)	X		
GRANZIERA Gilles (Pontarmé)	X		
GUEDRAS Daniel (Senlis)	X		
JAUNET Christel (Aumont en Halatte)	X		
LAPIE Dominique (Fleurines)		X	Guillaume MARECHAL
LEFEVRE Sylvain (Senlis)	X		
LESAGE William (Chamant)	X		

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le

22 JUL 2020

ID : 060-200066975-20200715-PVELECT15072020-AU

LOISELEUR Pascale (Senlis)	X		
LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)	X		
LUDMANN Véronique (Senlis)	X		
MARECHAL Guillaume (Fleurines)	X		
MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)	X		
MELIQUE Jacky (Fleurines)	X		
MIFSUD Florence (Senlis)	X		
NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre (Senlis)	X		
NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon)	X		
PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)	X		
PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)		X	Anne DEZARD (Suppléante)
PIERA Pascale (Senlis)	X		
PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)	X		
REIGNAULT Patrice (Senlis)	X		
REYNAL Sophie (Senlis)		X	Véronique PRUVOST-BITAR
ROBERT Marie-Christine (Senlis)	X		
ROLAND Dimitri (Barbery)	X		
SIBILLE Elisabeth (Senlis)	X		
SICARD Bruno (Borest)	X		
TONDELLIER Viviane (Rully)	X		
Total	41	3	

Suppléants :

BELGUERRAS Martine (Raray)			
CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg Ognon)			
DEZARD Anne (Fontaine Chaalis)	X		
DIDIER Valérie (Borest)			
GROSPIRON Didier (Aumont en Halatte)			
NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil)			
PLASMANS Marc (Rully)			
POURPLANQUE Marie (Brasseuse)			
SOBCZYK Françoise (Barbery)			
TESSON Gilles (Montlognon)			
URVOY Patrice (Montépilloy)			
VAGANAY Eric (Mont L'Evêque)			
Total	1		

### **Installation des conseillers communautaires**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHARRIER, Président, qui a déclaré les membres du Conseil Communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur le Président propose une interruption de la séance  
Reprise de la séance à 20h17.

Envoyé en préfecture le 22/07/2020  
Reçu en préfecture le 22/07/2020  
Affiché le ~~22 JUIL 2020~~  
ID : 060-200066975-20200715-PVELECT15072020-AU

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance :**

Monsieur Maxime ACCIAI a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **2. Élection de la présidence**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Monsieur Jean-Marc DE LA BEDOYERE, doyen des membres présents du Conseil Communautaire, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 42 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>1</sup>.

Il a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau de vote :**

Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs : Madame Christel JAUNET et Monsieur Laurent NOCTON.

### **2.3. Candidatures :**

Messieurs Alain BATTAGLIA et Guillaume MARECHAL présentent leur candidature.

### **Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Conseil Communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	44
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	44
f. Majorité absolue <sup>2</sup> .....	23

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain BATTAGLIA .....	19	Dix-neuf
Guillaume MARECHAL.....	25	Vingt-cinq

### **2.7. Proclamation de l'élection du président de la Communauté de Communes**

Monsieur Guillaume MARECHAL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé dans ses fonctions de Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise. Il a, ensuite, assuré la présidence de la séance du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose une interruption de la séance à 21h08.  
 Reprise de la séance à 21h23.

### **3. Election des vice-présidents**

Sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL élu Président, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le Président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Communauté de Communes disposait, à ce jour, de neuf vice-présidents.

Au regard de ces éléments, le nouveau Président propose de conserver le nombre de Vice-présidents comme suit :

Nombre de Vice-présidents : 9

- Voix POUR : 44
- Voix CONTRE : 0
- Abstentions : 0

Il est procédé au vote à main levée, au scrutin ordinaire.

Chaque Vice-président sera élu dans les mêmes conditions que la présidence.

#### **3.1. Election du premier vice-président**

##### ***3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....  
 e. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascale LOISELEUR	32	Trente-deux
Véronique PRUVOST-BITAR	11	Onze

### 3.1.2. Proclamation de l'élection du premier Vice-président

Madame Pascale LOISELEUR a été proclamée première Vice-présidente et immédiatement installée.

## 4.2. Élection du deuxième Vice-président

### 4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 44  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 17  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 2  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 25  
 f. Majorité absolue ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe CHARRIER	25	Vingt-cinq

### 4.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président

Monsieur Philippe CHARRIER a été proclamé deuxième Vice-président et immédiatement installé.

## 4.3 Élection du troisième Vice-président

### 4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 44  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 9  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 34  
 f. Majorité absolue ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain BATTAGLIA	34	Trente-quatre

### 4.3.4. Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

Monsieur Alain BATTAGLIA a été proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé.

#### **4.4. Élection du quatrième Vice-président**

##### ***4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....43
- f. Majorité absolue .....23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christel JAUNET	24	Vingt-quatre
Véronique PRUVOST-BITAR	19	Dix-neuf

##### ***4.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président***

Madame Christel JAUNET a été proclamée quatrième Vice-présidente et immédiatement installée.

#### **4.5. Élection du cinquième Vice-président**

##### ***4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....33
- f. Majorité absolue .....23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc DE LA BEDOYERE	33	Trente-trois

##### ***4.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président***

Monsieur Jean-Marc DE LA BEDOYERE a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Madame DEZARD quitte la salle à 22h59.

Monsieur PATRIA, en l'absence de sa suppléante, a donné pouvoir à Monsieur NOCTON

#### **4.6. Élection du sixième Vice-président**

##### ***4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....19
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....24

f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DUMOULIN	24	Vingt-quatre

**4.6.4. Proclamation de l'élection du sixième Vice-président**

Monsieur François DUMOULIN a été proclamé sixième Vice-président et immédiatement installé.

**4.7. Élection du septième Vice-président**

**4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....39
- f. Majorité absolue .....23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick GAUDUBOIS	26	Vingt-six
Sophie REYNAL	13	Treize

**4.7.4. Proclamation de l'élection du septième Vice-président**

Monsieur Patrick GAUDUBOIS a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé(e).

**4.8. Élection du huitième Vice-président**

**4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....15
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....29
- f. Majorité absolue .....23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique LUDMANN	29	Vingt-neuf

**4.8.4. Proclamation de l'élection du huitième Vice-président**

Madame Véronique LUDMANN a été proclamée huitième Vice-présidente et immédiatement installée.

#### 4.9. Élection du neuvième Vice-président

##### 4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 44
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 20
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 24
- f. Majorité absolue ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacky MELIQUE.....	24	Vingt-quatre

##### 4.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième Vice-président

Monsieur Jacky MELIQUE a été proclamé neuvième Vice-président et immédiatement installé.

#### 4. Élection des membres du Bureau Communautaire

La présidence rappelle, qu'en application des délibérations antérieures, la Communauté de Communes disposait, de 15 membres au sein du Bureau Communautaire.

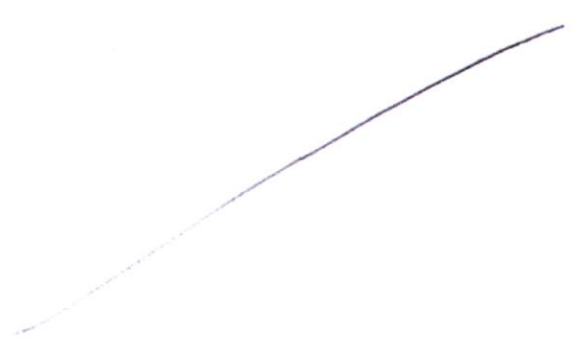
Au regard de ces éléments, le nouveau Président propose de modifier le nombre de membres du bureau, sachant que les vice-présidents sont automatiquement membres du bureau.

Nombre de membres du bureau : 10 avec le Président et les 9 Vice-présidents

- Voix POUR : 31
- Voix CONTRE : 13 de Mesdames BENOIT, LOZANO, TONDELLIER et PRUVOST-BITAR et son pouvoir Madame REYNAL, de Messieurs BATTAGLIA, GRANZIERA, BLOT, ROLAND, BOULANGER, GEOFFROY et Monsieur NOCTON et son pouvoir Monsieur PATRIA
- ABSTENTIONS : 0

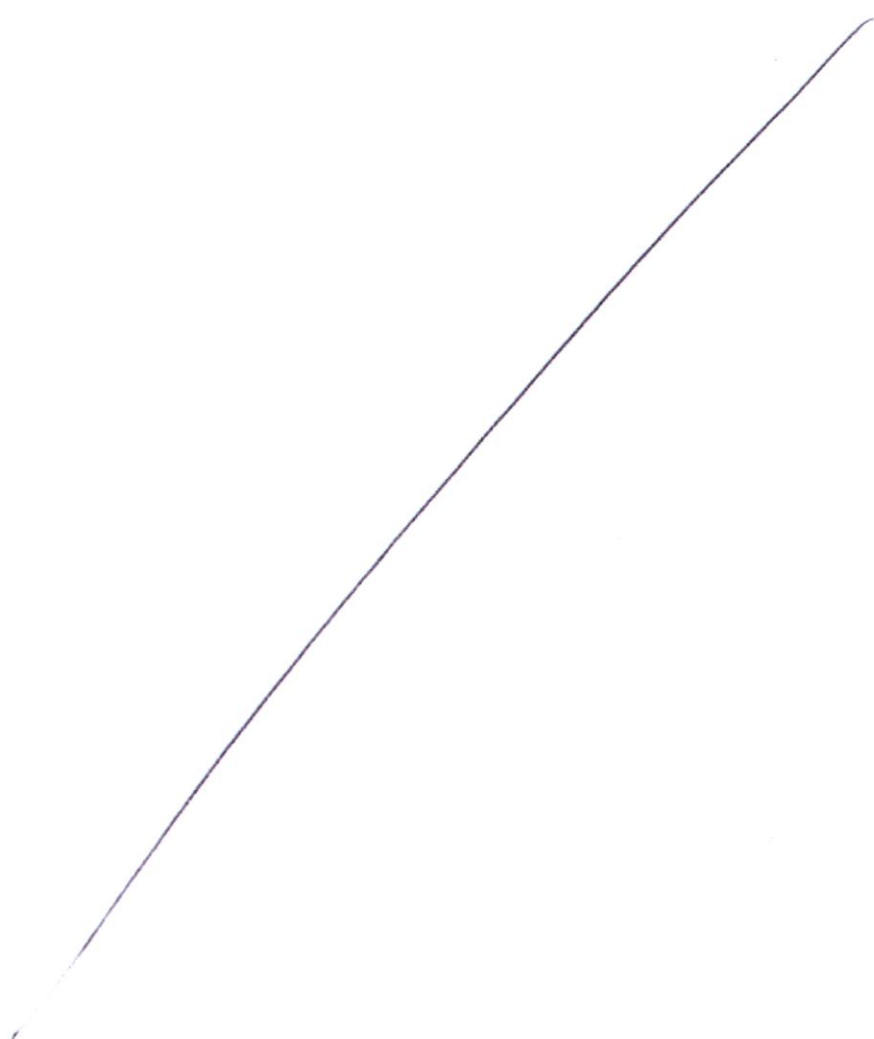
Il est procédé au vote à main levée, scrutin ordinaire. Cette proposition ayant été adoptée à la majorité, il n'y a pas lieu de procéder à l'élections d'autres membres.

#### 5. Observations et réclamations <sup>3</sup>



<sup>3</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».





**6. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 juillet, de l'an deux mille vingt à ... minutes ..... heures, ... minutes, en double exemplaire <sup>6</sup> a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

**Le président/la Présidente**      **Le conseiller communautaire le plus âgé,**      **Le secrétaire,**

*[Handwritten signatures]*

**Les assesseurs,**

*[Handwritten signatures]*

<sup>6</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la Communauté de Communes, avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.